

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 003-943/15/CC

■ Paiement de la cotisation 2015 à l'association "Terres en Villes"

DUFSV 15/12671/CC

Monsieur le Président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, au travers notamment de sa compétence « aménagement », MPM pérennise les espaces et les activités agricoles grâce à la mise en œuvre de différents dispositifs et démarches : SCOT ; PLU ; SDAC ; politique foncière (CAR ; CIF) ; SAFER

Afin de poursuivre l'implication de Marseille Provence Métropole sur le maintien de l'agriculture et développer ses actions en prenant appui sur les expériences menées dans les autres agglomérations françaises, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association Terres en Villes en 2015 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône.

L'association Terres en Villes poursuit trois missions :

- Echanger les savoir-faire entre ses membres et partenaires : banque d'expériences, organisation de séminaires annuels, journées nationales des techniciens, cahiers de bonnes pratiques, guides méthodologiques...
- Expérimenter en commun dans les territoires d'actions : expérimentations nationales ;
- Contribuer au débat sur le rapport ville/agriculture : contributions politiques et techniques, inter-réseaux national et européens ;

Les grands chantiers en cours :

- La co-construction des politiques agricoles périurbaines ;
- La protection et la gestion concertée des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains ;
- Les circuits de proximité et la gouvernance alimentaire des agglomérations (circuits courts et alimentation)... ;
- La prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains par les politiques ;
- La forêt périurbaine.

Les rencontres annuelles :

« Terres en Villes » a choisi de privilégier les échanges vivants et opérationnels entre les acteurs locaux des régions urbaines, de l'agriculture et de la forêt et les représentants des grandes politiques départementales, régionales, nationales ou européennes.

Les rencontres annuelles de Terres en Villes veulent être un exercice questions/réponses visant à préciser les problèmes et à dégager des pistes de résolutions, d'actions.

L'expertise de Terres en Villes au travers les différents échanges dans ce domaine, permet ainsi à la communauté urbaine de poursuivre les objectifs poursuivis de pérennisation de l'agriculture, à travers l'élaboration du SCoT, des PLUs, l'élaboration d'un Schéma Directeur Agricole Communautaire (SDAC) et la mise en place d'outils fonciers tels que la Convention d'Intervention Foncière (CIF) et la Convention d'Aménagement Rural (CAR).

L'adhésion à Terres en villes s'inscrit dans une démarche de complémentarité initiée par Marseille Provence Métropole avec les autres partenaires institutionnels (chambre d'agriculture, SAFER, services de l'Etat etc...). Elle constitue un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement et de développement territorial, notamment dans le cadre de l'engagement et l'élaboration du futur PLUi.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Il convient par conséquent de reconduire l'adhésion à l'association Terres en Villes en partenariat avec la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2015, pour poursuivre la démarche engagée et la mise en œuvre des différents dispositifs approuvés depuis de nombreuses années, en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000, portant création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du conseil de communauté du 17 décembre 2007, approuvant le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du conseil de communauté du 25 mars 2010 relative à l'approbation de la convention d'intervention foncière (CIF) conclue avec la SAFER ;
- La délibération du conseil de communauté du 26 mars 2012 relative à l'approbation de la convention d'aménagement rural (CAR) conclue avec la SAFER ;
- La délibération du conseil de communauté du 29 juin 2012, approuvant le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du conseil de communauté du 26 octobre 2012 relative à l'approbation d'une convention cadre de partenariat, conclue avec la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole.
- La délibération du conseil de communauté du 26 octobre 2012 relative à l'approbation d'une convention opérationnelle d'objectifs, conclue avec la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur agricole communautaire.
- La délibération du conseil de communauté du 21 février 2014, approuvant les axes stratégiques et enjeux thématiques du schéma directeur agricole communautaire (SDAC).

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'agriculture au travers ses différentes fonctions (économiques, paysagères, environnementales,...) est une composante forte de l'identité du territoire communautaire,
- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole doit poursuivre ses actions en faveur du maintien des espaces et des activités agricoles présentes sur son territoire,
- Que la communauté urbaine Marseille Provence Métropole doit être représentée lors des travaux et des échanges organisés par l'Association Terres en Villes, entre les agglomérations innovantes en matière de préservation de l'agriculture périurbaine.
- Que l'expertise de l'association Terres en Villes en ce domaine et l'aide qu'elle est en mesure d'apporter à la communauté urbaine pour mener à bien cet objectif de pérennisation de l'agriculture, conduisent d'évidence à accroître notre collaboration avec cette association.

Après en avoir délibéré :

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Décide

Article 1 :

Est approuvé le paiement de la cotisation 2015 à l'association « Terres en Villes » d'un montant de 5 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires, sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
- Sous-politique C110 – Nature 6281 - Fonction 824.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Urbanisme,
PLUI, Aménagement communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire,

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER